



PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-HONORÉ-DE-TÉMISCOUATA  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE TÉMISCOUATA

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata tenue à la salle du conseil, le lundi 6 juillet 2020 à 20 heures, suivant les dispositions du Code municipal du Québec.

À laquelle sont présents :

Le maire Richard F. Dubé  
Les conseillers et conseillères :  
Siège no 1 Absent  
Siège no 2 Carole Desbiens  
Siège no 3 Laurette Lévesque  
Siège no 4 Absent  
Siège no 5 Nicholas Dubé  
Siège no 6 Absent

Les membres présents forment quorum sous la présidence de monsieur le maire.

Michael Marmen, directeur général est aussi présent.

À cause des exigences du COVID-19 la séance doit se tenir à huis-clos, aucun public ne peut assister à la séance.

La séance débute par le mot de bienvenue du maire.

20-07133 Adoption de l'ordre du jour

Sur la proposition de Carole Desbiens, appuyée par Nicholas Dubé, il est résolu unanimement que le conseil adopte l'ordre du jour en laissant le point « Affaires diverses » ouvert. Le projet d'ordre du jour a été envoyé à chaque résidence.

20-07134 Procès-verbal de la réunion du 1<sup>er</sup> juin 2020

Sur la proposition de Nicholas Dubé, appuyée par Laurette Lévesque, il est résolu unanimement que le procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> juin 2020, soit adopté tel que rédigé.

20-07135 Comptes du mois de juin 2020

La liste des comptes de juin a été étudiée par les membres du conseil lors d'une réunion de travail tenue le jeudi 2 juillet dernier et elle est lue à cette réunion. Sur la proposition de Laurette Lévesque, appuyée par Carole Desbiens, il est résolu unanimement que ces comptes soient approuvés:

Comptes à payer au 30 juin 2020	55 828.03
Comptes payés d'avance	61 524.42
TOTAL	<u>117 352.45</u>

20-07136 Rapport trimestriel et bilan

Le rapport trimestriel et le bilan au 30 juin 2020 sont lus par Michael Marmen, directeur général.

20-07137 Rapports des réunions et suivi des dossiers

Les personnes suivantes font rapport des réunions qui ont eu lieu pendant le dernier mois et du suivi des dossiers en cours:

Monsieur le maire, Richard Dubé, fait un retour sur la réunion du conseil de la Corporation des Hauts Sommets qui a eu lieu le 22 juin dernier. Il donne aussi un compte rendu de la séance du conseil de la MRC qui a eu lieu le 8 juin dernier.



20-07138      Embauche aide-animatrice/camp de jour

Considérant le nombre d'inscription au camp de jour de la Municipalité et le besoin en personnel pour répondre à la demande;

Considérant l'augmentation des besoins sanitaires en temps de pandémie pour assurer la salubrité des lieux et la sécurité de tous;

Considérant que la Municipalité nécessite une aide-animatrice et qu'elle a affiché publiquement l'ouverture du poste (25 heures par semaine au salaire minimum);

Considérant la réception de quelques candidatures et les entrevues qui ont été effectuées par la suite par le directeur général de la municipalité;

Considérant que lors des entrevues, l'une des candidates s'est démarquée;

Sur la proposition de Nicholas Dubé, appuyée par Carole Desbiens, il est résolu unanimement d'embaucher Mme Rose Lemelin comme aide-animatrice au camp de jour.

20-07139      Déboisement des terrains résiduels du MTO

Considérant la nécessité de procéder au déboisement des lots numéro 6 251 991, 6 251 993, 6 251 995 et 6 251 999, lots appartenant au Ministère des Transports mais pour lesquelles la Municipalité a reçu une autorisation de coupe;

Considérant la résolution numéro 20-06116 adoptée à la séance du 1<sup>er</sup> juin 2020;

Considérant l'appel d'offre par invitation écrite qui fut envoyé à différents entrepreneurs;

Considérant que l'Entreprise 9077-6592 Québec Inc., a démontré son intérêt pour le déboisement et qu'elle est conforme au plan et devis soumis par la Municipalité;

Sur la proposition de Laurette Lévesque, appuyée par Nicholas Dubé, il est résolu unanimement d'octroyer le contrat pour le déboisement des lots numéro 6 251 991, 6 251 993, 6 251 995 et 6 251 999 à l'Entreprise 9077-6592 Québec Inc.

20-07140      Ratification par résolution de la hausse salariale de l'employé numéro 71

Considérant que l'ex-directrice générale fût en congé maladie pour une partie de l'année 2019 et qu'elle a quitté définitivement ses fonctions en 2020;

Considérant que durant ces périodes, l'employé numéro 71 a assumé le rôle et les responsabilités de la directrice générale en tant que directrice générale adjointe;

Considérant le supplément additionnel de travail, le conseil municipal a octroyé une hausse salariale de 0,50\$/h à l'employé numéro 71 pour la période durant laquelle le poste à la direction générale serait vacant;

Considérant qu'en mai 2020, le Conseil municipal a embauché un nouveau directeur général;

Considérant le bon travail effectué par l'employé numéro 71 durant la période vacante du poste de directeur général;

Sur la proposition de Carole Desbiens, appuyé par Nicholas Dubé, il est résolu unanimement de maintenir de façon permanente la hausse salariale accordée préalablement de façon temporaire, à l'employé numéro 71. Par conséquent, l'employé ne sera pas éligible pour le rajustement prévu en janvier 2021 puisqu'une augmentation additionnelle aura déjà été obtenue en 2020.



20-07141      Autorisation de signature toute demande de certificat d'autorisation ou d'autorisation au ministre du Ministère du Développement Durable

Sur la proposition de Nicholas Dubé, appuyée par Laurette Lévesque, il est résolu unanimement d'autoriser le directeur général, Michael Marmen, à signer toute demande de certificat d'autorisation ou d'autorisation au ministre du Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements Climatiques en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement et au ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs en vertu de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune et à signer tous les documents exigés en vertu de l'article 115.8 de la Loi sur la qualité de l'environnement pour le projet d'élimination de la zone humide situé sur le lot 6 310 427 cadastre du Québec dans le cadre de travaux d'aménagement de terrains commerciaux et industriels.

20-07142      Renouvellement de l'entente avec la Croix-Rouge

Sur la proposition de Carole Desbiens, appuyée par Laurette Lévesque, il est résolu unanimement que monsieur le maire, Richard F. Dubé, soit autorisé à signer le renouvellement de l'entente de services aux sinistrés avec la Société Canadienne de la Croix-Rouge pour les trois prochaines années. Le prix de l'abonnement est de 170\$ par année pour des services offerts en cas de sinistres.

20-07143      Autorisation de signature dans le cadre de la Subvention Carrière-Été canada

Sur la proposition de Laurette Lévesque, appuyée par Nicholas Dubé, il est résolu unanimement d'autoriser Madame Josée Després, à signer toute documentation pour le compte de la municipalité dans le cadre de la subvention carrière-été Canada.

20-07144      Demande de dérogation mineure au 20 route de l'Arc-en-Ciel

Considérant que le 1<sup>er</sup> mai 2020, le conseil a reçu une demande de dérogation mineure de la part d'un résident situé au 20 route de l'Arc-en-Ciel;

Considérant l'analyse de la demande fait par l'inspecteur municipal;

Considérant l'analyse et la recommandation favorable au projet de la dérogation mineure de la part du Comité Consultatif d'Urbanisme;

Considérant l'avis public de consultation par écrit émis par la municipalité le 6 juin 2020 et la réception de quelques objections au projet de la part de résidents situés au lac Arc-en-Ciel;

Considérant la rencontre organisée le 23 juin dernier et à laquelle ont participé certains résidents du lac Arc-en-Ciel, quelques membres du Comité Consultatif d'urbanisme, l'inspecteur municipal, le conseil municipal et le directeur général de la municipalité afin de discuter du projet de dérogation;

Sur la proposition de Nicholas Dubé, appuyée par Carole Desbiens, il est résolu unanimement d'accorder la dérogation mineure au résident situé au 20 route de l'Arc-en-Ciel. Le propriétaire doit assurer qu'un espace libre et suffisant est prévu sur sa propriété pour permettre le passage et le déneigement du chemin en hiver par les camions de la municipalité.

20-07145      Dépôt du Règlement numéro 355 amendant le Règlement 302

Je, Carole Desbiens, conseiller(ère), dépose le projet de Règlement numéro 355, Règlement ayant pour objet d'amender le Règlement numéro 302 de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata !

**DÉPÔT DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL NUMÉRO 355**



AMENDANT LE RÈGLEMENT GÉNÉRAL NUMÉRO 302 SUR LES NUISANCES, LA CIRCULATION, LE STATIONNEMENT, LES VENDEURS ITINÉRANTS ET SAISONNIERS, L'ORDRE, LA PAIX PUBLIQUE, LES ANIMAUX ET LES SYSTÈMES D'ALARME DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-HONORÉ-DE-TÉMISCOUATA

Considérant que la *Loi sur les compétences municipales* permet d'adopter tout règlement pour assurer la paix, l'ordre, la sécurité, le transport et le bien-être général de sa population ;

Considérant que le Conseil a déjà adopté divers règlements relatifs aux affaires de la Municipalité ;

Considérant que le Gouvernement du Québec a adopté la *Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens (chapitre P-38.002)*;

Considérant que le Gouvernement du Québec a adopté par le décret 1162-2019 le *Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens (chapitre P-38.002)*;

Considérant qu'il y a lieu d'amender le règlement général numéro 302 déjà en vigueur pour ne pas réglementer sur le même objet sur le territoire de la municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata ;

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a préalablement été donné à la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> juin 2020;

Il est proposé par \_\_\_\_\_  
Et résolu à l'unanimité

Que la municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata adopte le Règlement numéro 355 qui se lit comme suit :

ARTICLE 1.

Le présent règlement peut être cité sous le titre : « Règlement numéro 355 ».

ARTICLE 2.

**L'Article 131. Chien tenu en laisse** est abrogé et remplacé par l'**Article 131.1 Chien gardé sous contrôle** qui se lit comme suit :

**Article 131.1 Chien gardé sous contrôle**

Dans tout endroit public, un chien doit en tout temps être sous le contrôle d'une personne capable de le maîtriser.

ARTICLE 3.

Le présent Règlement entre en vigueur conformément à la loi.

20-07146      Nomination des Fonctionnaire désignés

Nomination des fonctionnaires désignés- administration et application du Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens.

ATTENDU QU'            en vertu des pouvoirs que lui confère le code municipal du Québec L.R.Q., c. C-27.1, la municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata peut nommer un fonctionnaire désigné pour l'assister dans l'application de sa réglementation;

ATTENDU QUE            le rôle et le titre des personnes responsables de l'application du *Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens* est décrit au *Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la*



*protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens ;*

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata peut nommer les personnes responsables de l'administration et de l'application du *Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens ;*

Sur la proposition de Nicholas Dubé, appuyée par Laurette Lévesque, il est résolu unanimement que la municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata nomme les personnes suivantes au poste de fonctionnaire désigné pour l'administration et l'application du *Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens :*

- Yann Franc-Girard, inspecteur, pour la municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata
- Josée Chouinard, directrice générale adjointe pour la municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata
- Michael Marmen, directeur général et secrétaire-trésorier pour la municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata

20-07147      Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil

Conformément à l'article 358 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, tous les membres du conseil ont déposé leurs déclarations des intérêts pécuniaires, incluant le conseiller Viateur Dubé dont la déclaration sera transmise au Ministère des Affaires Municipales.

20-07148      Avis de Motion et dépôt du Règlement de concordance numéro 356

La version finale du Règlement n'a pas encore été soumis à la municipalité. L'avis de motion et le dépôt du Règlement devront être reporté à une séance ultérieure.

20-07149      Démission de l'employé numéro 43 et embauche au garage municipal

Considérant la démission de l'employé numéro 43, dont le départ est prévu le 10 juillet 2020;

Considérant les besoins à la voirie et au garage municipal;

Sur la proposition de Carole Desbiens appuyée par Laurette Lévesque, il est résolu unanimement que le directeur général de la municipalité, Michael Marmen, soit mandaté pour le recrutement d'un nouvel employé au garage municipal afin de combler le départ de l'employé numéro 43.

20-07150      Achat d'abrasifs

Considérant qu'un appel d'offres sur invitation a été envoyé à différents entrepreneurs et que deux soumissions ont été reçues pour la fourniture d'abrasifs, soit :

1. Les Boisés Grande Fourche Inc.

ABRASIFS 2020 FORMULAIRE DE SOUMISSION		
	La tonne	Total
Quantité 200 tonnes	6.92\$	13 840.00\$
Redevance sur les carrières et sablières	0,60\$	1 200.00\$
Total :		15 040.00\$
TPS :		752.00\$
TVQ :		1 500.24\$
Total incluant : le tamisage, les matériaux ainsi que le transport au garage municipal		17 292.24\$



2. Construction B.M.L - Division Sintra Inc.

ABRASIFS 2020 FORMULAIRE DE SOUMISSION		
	La tonne	Total
Quantité 200 tonnes	10.75\$	21 500.00\$
Redevance sur les carrières et sablères	0,60\$	1 200.00\$
Total :		22 700.00\$
TPS :		1 135.00\$
TVQ :		2 264.33\$
Total incluant : le tamisage, les matériaux ainsi que le transport au garage municipal		26 099.33\$

Considérant que l'entreprise "Les Boisés Grande Fourche Inc." fut la plus basse soumissionnaire à 6.92\$ la tonne;

Sur la proposition de Nicholas Dubé, appuyée par Laurette Lévesque, il est résolu unanimement d'acheter 2000 tonnes d'abrasif de l'entreprise "Les Boisés Grande Fourche Inc." au prix de 6.92\$ la tonne, le prix incluant la livraison pour un total de 17 292.24\$ avec taxes. La livraison devra être effectuée au plus tard le 1<sup>er</sup> septembre 2020. Si l'entreprise n'est pas en mesure de respecter le délai de livraison faute de stock, elle devra s'en procurer d'un autre fournisseur pour assurer la livraison à temps et s'il y a lieu, elle sera responsable des coûts additionnels au-delà du 6.92\$ la tonne.

20-07151 Prolongement des égouts sur la rue de l'Église

Considérant une lettre de la part de M. Martin Caron en date du 30 avril 2020, dans laquelle il demande une entente avec la Municipalité pour le prolongement des égouts sur la rue de l'Église;

Considérant que M. Martin Caron est propriétaire du terrain portant le numéro 6 341 215;

Considérant que M. Caron a comme but d'y installer de 4 à 5 propriétés achetées du ministère des Transports suite aux travaux de la route 85;

Considérant que le réseau d'égout sanitaire ne dessert pas encore ce terrain, le réseau passant de l'autre côté de la route 291;

Considérant qu'il est estimé que les travaux et les frais ont été évalués à environ 34 400.00\$ plus taxes pour le prolongement de la desserte d'égout;

Il est proposé par Nicholas Dubé, appuyé par Laurette Lévesque, et résolu à l'unanimité que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata assume la moitié des frais relatifs au prolongement du réseau d'égout sur le lot 6 341 215 pour un montant de 17 200 plus taxes. Le montant sera déboursé à M. Caron sous les conditions suivantes :

1. La facturation des travaux complétés de la partie 1 de son projet de développement aura été acquittée au complet et qu'une preuve de paiement aura été fournie à la municipalité;
2. Les travaux de la partie 2 auront été complétés et qu'une copie de la facturation aura été fournie à la municipalité.

20-07152 Demande d'augmentation salariale de la part d'un employé

Considérant que les tâches et les responsabilités de l'employé numéro 19 ont augmenté depuis les derniers mois;

Considérant qu'en plus des tâches administratives pour lesquelles la personne fut embauchée, elle doit maintenant s'occuper de la gestion de projets communautaires;

Sur la proposition de Carole Desbiens, appuyée par Nicholas Dubé, il est résolu unanimement d'accorder une hausse salariale de 1.00\$/h à l'employé numéro 19.



20-07153      Livraison de voyages de sable pour la réparation sur la route  
Perreault

Il est proposé par Nicholas Dubé, appuyée par Carole Desbiens, et résolu unanimement que la municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata fournisse et livre deux voyages de sables pour la réparation de la route Perreault.

20-07154      Période de questions

À 20h50 heures, Richard F. Dubé donne la parole à l'assemblée pour la période de questions. Les sujets discutés sont, entre autres :  
FERMETURE DE LA RÉUNION

Il est 20h58 heures, Richard F. Dubé, maire lève la séance.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

*Je, Richard F. Dubé, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».*

Richard F. Dubé, maire

Michael Marmen, directeur général

